



COMMUNIQUE DE PRESSE

AMOEBBA accède au marché européen dès validation de sa solution par l'ANSES

Chassieu, le 29 février 2016 - AMOEBBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau annonce qu'elle lancera la demande d'une AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens - y compris pour la France, dès lors que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) aura validé le principe actif de la solution AMOEBBA, prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Sur la base de cette évaluation de l'ANSES, l'AMM provisoire sera ainsi demandée à chaque autorité compétente dans les états membres de l'Union Européenne ainsi qu'auprès de l'ANSES en France.

Cette AMM provisoire permet à AMOEBBA de commercialiser son produit en Europe. AMOEBBA estime obtenir l'AMM provisoire, dans le mois suivant la demande en France, et 3 mois après le dépôt de sa demande auprès des Etats Membres.

Cette demande interviendra alors qu'AMOEBBA dispose déjà d'un maillage commercial constitué dans plusieurs pays d'Europe sous forme de LOI avec des distributeurs basés en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Italie.

« Fortement plébiscité par les industriels pour bénéficier de la solution AMOEBBA, cette AMM provisoire nous offrira l'opportunité de pénétrer immédiatement le marché européen et d'asseoir rapidement notre position commerciale grâce à nos distributeurs. » commente **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOEBBA.**

AMEBA
LISTED
EURONEXT

A propos d'AMOEBBA : Basée à Chassieu - France, Amoéba développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. Amoéba envisage la commercialisation de son biocide en France dès le premier semestre 2016 et en Europe fin 2016, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché et notifications requises⁽¹⁾. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽²⁾, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽³⁾. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : La commercialisation en France de la solution n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait intervenir fin 2016 ; étant précisé, toutefois, qu'avant cette date et compte tenu de l'absence de danger pour l'homme et l'environnement du biocide, sa commercialisation serait possible



dès la délivrance d'une autorisation provisoire qui pourrait, quant à elle, intervenir au 1er semestre 2016. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base).

(2) : Sources combinées par Amoéba venant des traités d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr